

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

### Travaux de démolition, désamiantage et évacuation au Parc Résidentiel de Loisirs La Bergerie au Castellet

---

Date et heure limites de réception des offres :

VENDREDI 24 MAI 2024 à 12H00

**Régie autonome de la Bergerie**

Mairie du Castellet  
Place du Champ de Bataille  
83330 LE CASTELLET

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 – Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature .....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	3
2 - Conditions de la consultation .....	3
2.1 - Délai de validité des offres .....	3
2.2 - Forme juridique du groupement .....	3
2.3 - Variantes .....	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
2.5 – Visite du Site .....	4
3 - Les intervenants .....	4
3.1 - Désignation de l'acheteur .....	4
3.2 - Représentant de l'acheteur .....	4
3.3 – Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage (AMO) .....	4
3.4 – Maîtrise d’oeuvre .....	5
3.5 - Contrôle technique .....	5
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	5
5 - Protection des données à caractère personnel .....	6
6 - Contenu du dossier de consultation .....	6
7 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	8
9 - Examen des candidatures et des offres .....	9
9.1 - Sélection des candidatures .....	9
9.2 - Attribution des marchés .....	10
9.3 - Suite à donner à la consultation .....	11
10 - Renseignements complémentaires .....	11
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	11
10.2 - Procédures de recours .....	12

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 – Objet

La présente consultation concerne : **Travaux de démolition, désamiantage et évacuation au Parc Résidentiel de Loisirs « La Bergerie » au Castellet.**

Lieu d'exécution : Domaine de la Bergerie, 83330 Le Castellet.

### 1.2 - Mode de passation

La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 1 000 000 € HT. Le montant estimatif des travaux objet de cette consultation est inférieur à 20 % de la valeur totale de l'ensemble des lots de travaux de l'opération.

Les deux conditions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique étant ici réunies, il est décidé de recourir à une procédure adaptée ouverte dite « des petits lots ».

Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 3° et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262660-5	Travaux de désamiantage
45111100-9	Travaux de démolition

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, aucune forme de groupement n'est imposée par le maître d'ouvrage.

En application de l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

### **2.5 – Visite du Site**

La visite du site est obligatoire et fixée au lundi 13 mai 2024 à 9h00 avec Monsieur Laurent ESCOLANO : [l.escolano@vad83.eu](mailto:l.escolano@vad83.eu) (copie [a.piquel@vad83.eu](mailto:a.piquel@vad83.eu))

Votre demande devra nous parvenir 8 jours au minimum avant cette date.

Les candidats doivent être diligents et veiller à solliciter cette visite dans le délai leur permettant de s'approprier les contraintes du dossier et de poser leurs éventuelles questions dans les délais mentionnés à l'article 10.1.

**A défaut de remise de l'attestation de visite, l'offre sera déclarée irrégulière.**

## **3 - Les intervenants**

### **3.1 - Désignation de l'acheteur**

Nom de l'organisme : **Régie Autonome de la Bergerie**

Adresse :

Mairie du Castellet  
Place du Champs de Bataille  
83330 LE CASTELLET

### **3.2 - Représentant de l'acheteur**

Monsieur Stéphane DEQUIDT, Directeur de la Régie Autonome de la Bergerie.

### **3.3 – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**

Le maître d'ouvrage a attribué une mission d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage à :  
Var Aménagement Développement  
L'albatros – 109 avenue d'Entrecasteaux  
83056 TOULON Cedex

### **3.4 – Maîtrise d’oeuvre**

Le mandataire du groupement de maitrise d’œuvre pour cette opération est :

**CITADIA DESIGN**

5 rue Gimelli  
83000 TOULON  
[citadiadesign@citadia.com](mailto:citadiadesign@citadia.com)

Les autres membres du groupement sont :

**ADRET**

837 avenue de Bruxelles  
ZAC des Playes  
83500 LA SEYNE SUR MER

**BET CERRETTI**

Chemin du Tonneau  
Les Gorguettes  
13720 LA BOUILLADISSE

**EPR**

153 rue Charles Lejeune  
83000 TOULON

### **3.5 - Contrôle technique**

La mission de contrôleur technique a été attribuée à :

**QUALICONSULT**

Parc Tertiaire Valgora  
Avenue Georges Charpak  
83160 LA VALETTE DU VAR

### **3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Le maître d’ouvrage a attribué la coordination sécurité et protection de la santé de l’opération à :

**ANCO MEDITERRANEE**

ZI Athélia IV  
515 avenue de la Tramontane  
13600 LA CIOTAT

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 5 - Protection des données à caractère personnel

Chaque partie au contrat est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ci-après désigné « le règlement européen sur la protection des données ». Le titulaire est autorisé à traiter pour le compte de l'acheteur les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les prestations objet du contrat, dans le respect du règlement susmentionné et de la loi n°2018-493 du 21 juin 2018.

## 6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les diagnostics amiante
- Les plans de géodétection
- Le dossier photos
- Le planning des travaux
- Le PGC
- L'attestation de visite
- La DPGF

Le retrait libre, gratuit et intégral du dossier de consultation des entreprises se fait uniquement par voie dématérialisée à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1457376>

Le lien d'accès à la consultation est également disponible sur le site [www.var-amenagement-developpement.fr](http://www.var-amenagement-developpement.fr).

Aucune demande d'envoi du dossier sur support papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

Lors du téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme achat public, il est conseillé au candidat de s'identifier en renseignant le nom de la société, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles modifications, précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse.

Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du D.C.E, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique de la plate-forme.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Maître d'Ouvrage des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

En cas de difficulté rencontrée sur la plateforme à l'occasion du retrait du DCE les candidats sont invités à contacter directement la plateforme :

**Service Support Clients :**

au +33 (0)892 23 21 20 (0,45 euros/min.)

ou par email : [support@achatpublic.com](mailto:support@achatpublic.com)

## 7 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ou d'exclusion visées aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique (si le soumissionnaire ne fournit pas de DC1)	Non
En cas de groupement, le pouvoir conféré au mandataire par les autres membres du groupement	Oui

### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (si le soumissionnaire ne fournit pas de DC2)	Non
Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

### Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Travaux de démolition, désamiantage et évacuation – RC  
Aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs – Le Castellet

Libellés
Certification amiante par un organisme accrédité par le <i>Comité Français d'Accréditation (COFRAC)</i> ou équivalent

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**. Disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Maître d'Ouvrage. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, **à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.**

Les candidats indiqueront donc le cas échéant dans leur dossier de candidature, sous peine de voir leur candidature écartée :

- Les informations nécessaires à la consultation de l'organisme officiel ou de l'espace de stockage numérique
- La liste des documents qui seront consultables.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complétée(s)	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
La DPGF	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Attestation de visite	Oui

Le candidat s'engage à exécuter le marché si celui-ci lui est attribué, par le simple dépôt de son Acte d'Engagement. Les pièces de l'offre seront re matérialisées et donneront lieu à leur signature manuscrite par l'attributaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants. Pour se faire, le candidat devra joindre, pour chaque sous-traitant, une DC4, disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

## 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.

### Transmission électronique

Travaux de démolition, désamiantage et évacuation – RC  
Aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs – Le Castellet

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Maître d'Ouvrage, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1457376>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Régie Autonome de la Bergerie

**Mairie du Castellet**

Place du Champs de Bataille

83330 LE CASTELLET

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. En cas de difficultés à l'occasion de dépôt en ligne de l'offre, les candidats sont invités à contacter directement la plateforme achat public :

Service Support Clients:

892 23 21 20 (0,45 euros/min)

support@achatpublic.com

## **9 - Examen des candidatures et des offres**

### **9.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le Maître d'Ouvrage peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Travaux de démolition, désamiantage et évacuation – RC

Aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs – Le Castellet

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions de l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, sont déclarées irrecevables et les candidats sont éliminés.

## 9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
1.1-Organisation des moyens humains et techniques dédiés à la présente opération	20.0
1.2-Méthodologie d'intervention en site occupé (déconstruction, tri, évacuation, désamiantage, sécurité des travailleurs et des riverains, propreté du chantier, suivi administratif et technique des travaux)	30.0
2-Prix des prestations	50.0

### 1 - Le critère valeur technique de l'offre sera noté sur 50 points

Le critère « valeur technique » sera apprécié sur la base du mémoire technique proposé par le candidat pour la satisfaction des besoins de l'acheteur. Le candidat précisera notamment dans son mémoire technique les éléments suivants :

#### 1.1 - Organisation des moyens humains et techniques (20 points)

Chaque offre sera notée, et l'offre ayant obtenu la meilleure note sera créditée du maximum de points, soit 20 points.

Le nombre de points attribué aux autres offres sera évalué proportionnellement à l'écart de note avec cette offre en appliquant la formule suivante :

Nombre de points  $Z_i = 20 \times (N_i / N_{max})$ ,

dans laquelle :

$N_i$  est égal à la note technique de l'offre analysée,

$N_{max}$  est égal à la note de l'offre la mieux notée.

#### 1.2 - Méthodologie d'intervention en site occupé (30 points)

Chaque offre sera notée, et l'offre ayant obtenu la meilleure note sera créditée du maximum de points, soit 30 points.

Le nombre de points attribué aux autres offres sera évalué proportionnellement à l'écart de note avec cette offre en appliquant la formule suivante :

Nombre de points  $Z_i = 30 \times (N_i / N_{max})$ ,

dans laquelle :

$N_i$  est égal à la note technique de l'offre analysée,

$N_{max}$  est égal à la note de l'offre la mieux notée.

La note de la valeur technique sera obtenue par addition des notes obtenues aux 2 questions précédentes.

## 2 - Le critère prix des prestations sera noté sur 50 points

Le critère prix des prestations sera apprécié sur la base du montant de l'offre au regard de la formule suivante :

**Note de l'offre = 50 x Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre analysée**

Base de notation : correspond à la note maximale pouvant être obtenue

Montant de l'offre analysée : correspond au montant de l'offre à évaluer

Montant de l'offre la moins-disante : correspond au montant de l'offre la moins-disante (offre anormalement basse exclue)

Les offres obtiendront une note globale sur 100. En cas d'inégalité de points, après application des pondérations énoncée ci-dessus, l'offre la moins disante sera retenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **9.3 - Suite à donner à la consultation**

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, après examen des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve la faculté de procéder à une ou plusieurs phases de négociations écrites avec toutes les entreprises ayant remis une offre conforme, au regard des critères de jugement des offres.

En ce sens, vous serez invités à nous remettre une nouvelle offre négociée (acte d'engagement, nouveau mémoire technique éventuellement) sur la base du dossier de consultation des entreprises déjà en votre possession.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## **10 - Renseignements complémentaires**

### **10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Maître d'Ouvrage, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1457376>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## 10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

### **Tribunal Administratif de Toulon**

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

-Référé précontractuel (Code de Justice Administrative, art. L. 551-1 et s et art. R. 551-1et s). Le juge du référé précontractuel peut être saisi jusqu'à la signature du contrat.

-Référé contractuel (Code de Justice Administrative, art. L. 551-13 et s.). Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ou 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

-Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne » (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

- Recours gracieux devant l'auteur de l'acte dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de rejet